

Lettre d'information COVID-19

Mesdames, Messieurs les parlementaires, les présidents du Conseil départemental, des Communautés d'agglomération, des Communautés de communes, les maires, les présidents des Chambres consulaires

Afin d'affirmer le soutien de l'Etat en matière d'économie dans le cadre de la crise COVID-19, j'ai tenu ce jour une réunion en audioconférence avec les acteurs économiques départementaux. Vous trouverez au verso de cette lettre les éléments majeurs de cet échange.

Je vous rappelle que la Cellule d'information du public est joignable pour toutes questions de 9h à 12h puis de 13h à 17h au **0800 872 450**. Une astreinte départementale est également organisée au niveau de l'ARS, via le 06 72 88 97 79.

Tous ensemble, restons mobilisés face à la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Situation COVID-19 au 30 octobre 2020

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **322,3 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **246,2 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **16,6 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM.

Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>



**#Tous
AntiCovid**

	S41	S42	S43	S44
Nombre de tests	2 912	3 465	4 506	4 850
Nombre de tests positifs	219	297	695	807
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	66,8	90,6	212,0	246,2
Taux de positivité	7,5 %	8,6 %	15,4 %	16,6 %

Suivi des cas*

> Nombre de patients zéro entre le 23/10 et le 30/10 : **665**

> Nombre de cas contacts entre le 23/10 et le 30/10 : **1 797**

*Source : CPAM de Loir-et-Cher

> **Nombre d'hospitalisations conventionnelles*** :
→ au 20/10 : **16** → au 27/10 : **27** → au 30/10 : **43**

> **Nombre de personnes en soins critiques*** :
→ au 20/10 : **1** → au 27/10 : **2** → au 30/10 : **3**

> **Nombre de décès en milieu hospitalier*** :
→ du 23/10 au 30/10 : **3**

*Source : SIVIC

En avril dernier, le Premier Ministre avait annoncé une mesure de soutien prenant la forme d'un **remboursement à hauteur de 50 % des achats de masques** effectués par les collectivités, dans la limite d'un prix de référence.

Ce remboursement porte sur l'achat de masque par les collectivités pour leur population générale, effectué entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020.

Pour les collectivités éligibles n'ayant pas encore réalisé une demande de remboursement, vous avez **jusqu'au 6 novembre 2020** pour adresser votre demande en préfecture, à l'adresse :

pref-cod@loir-et-cher.gouv.fr

Comité de suivi économique – impact de la crise épidémique covid-19

Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie, a tenu le 29 octobre une conférence de presse indiquant les mesures d'urgence prises en matière d'économie dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons.

Yves ROUSSET, préfet de Loir-et-Cher a tenu ce jour une réunion en audioconférence avec les acteurs économiques départementaux afin d'aborder ces dispositifs :

- **Fonds de solidarité**
 - o 6 759 entreprises en Loir-et-Cher ont bénéficié du dispositif, pour un montant global de 22,150 millions d'euros. Un élargissement du fonds de solidarité est annoncé pour toutes les entreprises placées en fermeture administrative, avec une aide portée à 10 000 €. Une plateforme téléphonique nationale (**0 806 000 245**) est mise en place par la DDFIP, dédiée spécifiquement à l'accueil des entreprises et au traitement de premier niveau de leurs demandes, notamment au titre du fonds de solidarité.
- **Exonération et report des échéances fiscales et sociales**
 - o En Loir-et-Cher : 4,425 millions d'euros pour 889 entreprises
- **Indemnisation du chômage partiel**
 - o En Loir-et-Cher : 66, 790 millions d'euros
- **Prêts garantis par l'Etat et prêts directs de l'Etat**
 - o En Loir-et-Cher : 2 287 entreprises ont bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat, pour un total de 466,67 millions d'euros
- **Prise en charge des loyers**
- **Soutien à la numérisation des commerçants et des artisans**

Retrouvez l'intégralité des mesures sur :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/mesures-urgence-economiques-confinement>

La réunion a permis d'aborder les craintes soulevées par les commerces de proximité ces derniers jours, et de souligner **l'écoute** et la **réactivité** de l'Etat face aux remontées des problématiques de terrain.

Les commerçants ont été entendus et une nouvelle mesure visant à restreindre les types de produits vendus en grande et moyenne surface s'appliquera dès le mardi 3 novembre.

D'autre part, des discussions sont ouvertes avec Mme Ferrand, présidente de l'UMIH, en vue de créer un fonds d'investissement abondé par les collectivités locales sur la base de l'abandon d'une partie de la taxe de séjour. Ce fonds aurait vocation à soutenir l'investissement courant des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration à un moment où, dans 6 mois ou un an, leurs capacités financières seront obérées par les remboursements de prêts. Ce dispositif doit être expertisé au regard des compétences respectives de collectivités locales dans le champ du développement économique.

La prochaine réunion de ce comité plénier aura lieu le 16 novembre.